



Le 9 janvier 2023

Aux propriétaires d'immeubles commercial et industriel

Vous trouverez ci-dessous la méthode pour faire le calcul du montant relié à l'utilisation commerciale ou industrielle.

**Taux de taxes  
pour 2023 du  
100 \$ d'évaluation**

Immeubles résidentiels :	0,5386
Immeubles non résidentiels :	
Commercial - première tranche d'évaluation inférieure ou égale à 800 000 \$	2,0956
Commercial - tranche d'évaluation excédant 800 000 \$	2,2966
Industriel - première tranche d'évaluation inférieure ou égale à 1 300 000 \$	2,2855
Industriel - tranche d'évaluation excédant 1 300 000 \$	2,6069

Ainsi pour connaître le montant des taxes lié à l'utilisation commerciale ou industrielle, il suffit de retrancher au taux identifié sur le compte de taxes « non résidentiel », le taux de base qui est appliqué aux immeubles résidentiels. Certains immeubles sont à usage mixte, il faut alors tenir compte du pourcentage indiqué sur le compte de taxes.

Vous pouvez donc utiliser le tableau qui suit pour faire le calcul :

	Commercial Simulation sur une valeur d'immeuble de 1 000 000		Industriel Simulation sur une valeur d'immeuble de 1 500 000	
	≤ 800 000	> 800 000	≤ 1 300 000	> 1 300 000
Taux de la catégorie	A 2,0956	2,2966	2,2855	2,6069
MOINS : Taux de base appliqué aux immeubles résidentiels	B 0,5386	0,5386	0,5386	0,5386
Taux du 100 \$ d'évaluation lié à l'utilisation commerciale / industrielle A – B	C 1,5570	1,7580	1,7469	2,0683
Taxe liée à l'utilisation commerciale / industrielle	D <u>800 000</u>	<u>200 000</u>	<u>1 300 000</u>	<u>200 000</u>
C X D ÷ 100	<u>12 456,00</u>	<u>3 516,00</u>	<u>22 709,70</u>	<u>4 136,60</u>
Total	<u>15 972,00</u>		<u>26 846,30</u>	

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Service des finances au 450 435-1954, poste 202.